



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/2001/6
3 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Groupe de travail des transports routiers
(Quatre-vingt-quinzième session, 16-19 octobre 2001,
point 7 de l'ordre du jour)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2002-2006

Note du secrétariat

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour la période 2002-2006, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme et se pencher sur les résultats escomptés pour la prochaine période biennale, c'est-à-dire d'ici à 2002/2003.

Le texte que le secrétariat propose de supprimer est biffé; les adjonctions sont en caractères gras.

ACTIVITÉ 02.2: TRANSPORT ROUTIER

02.2.1 Infrastructure routière

ACTIVITÉS PERMANENTES

I. Application et amendement de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Exposé succinct: Pour adapter le réseau routier européen aux besoins futurs et pour l'étendre aux pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) prendra les mesures nécessaires en vue de faire appliquer l'Accord et de modifier s'il y a lieu ses dispositions concernant, en particulier, la structure du réseau et sa numérotation

GE.01-22986 (F)

(annexe I), les normes techniques applicables (annexe II) et l'information et la sécurité des usagers, compte tenu de l'évolution des flux de trafic.

Travail à faire:

- a) ~~Examen du réseau de routes E et des conditions auxquelles il devrait répondre, et adoption des amendements nécessaires aux annexes I, II et III de l'Accord.~~

Résultats escomptés d'ici 2001: Examen et adoption, selon qu'il convient, des amendements aux annexes I, II et III de l'AGR.

Priorité 1

- a) b) Examen de l'AGR compte tenu des nouveaux flux de trafic Est-Ouest en vue d'introduire dans le réseau de routes E les grandes liaisons routières internationales des États d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE.

Résultats escomptés d'ici 2001 2002-2003: Adoption d'amendements ~~aux~~ à l'annexes I et II à l'AGR, y compris la création de nouvelles routes E en Asie centrale et dans le Caucase.

Priorité 1

- b) e) Examen de l'AGR à la lumière d'autres instruments juridiques connexes de la CEE-ONU, suivi de la Conférence régionale des Nations Unies sur les transports et l'environnement et des activités connexes entreprises par d'autres organisations en vue de renforcer les dispositions et les règles de l'AGR qui ont des incidences sur la sécurité routière, la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Résultats escomptés d'ici 2001 2002-2003: **Adoption d'amendements à l'annexe II à l'AGR du point de vue de la sécurité, y compris la sécurité dans les tunnels et les critères de protection de l'environnement;** ~~élaboration de stratégies pour le suivi de la Conférence régionale.~~

Priorité 1

- d) ~~Réalisation d'un inventaire des paramètres des infrastructures existantes du réseau de routes E afin de permettre une comparaison avec les prescriptions et recommandations énoncées dans l'AGR et analyse de cet inventaire en liaison avec le Recensement de la circulation automobile sur les grandes routes de trafic international en Europe afin de rationaliser la collecte des données (Recensement sur les routes E). (Tous les cinq ans; le prochain aura lieu en 2000).~~

Résultats escomptés d'ici 2001: Achever l'application géographique de l'Inventaire de 1994 et l'intégrer avec le Recensement des routes E qui doit être publié tous les cinq ans sous le titre: «Recensement de la circulation routière et Inventaire combinés des normes et paramètres des grandes artères de trafic international en Europe (Recensement et Inventaire des routes E)» (2000-2002).

Priorité 2

II. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Exposé succinct: Pour contribuer à la construction, l'entretien et l'exploitation du réseau TEM dans le cadre d'une infrastructure routière internationale intégrée, le Groupe de travail des transports routiers poursuivra sa coopération étroite avec le TEM.

Travail à faire:

- a) Évaluation des progrès accomplis et escomptés dans la réalisation du projet TEM et examen des possibilités de contribuer à son extension (par exemple, transport combiné, financement).

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: Orientation dans le cadre du développement du projet TEM.

Priorité 2

- ~~b) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus par le projet TEM à la mise en oeuvre de l'AGR compte tenu des résultats de la Conférence d'Helsinki.~~

~~Résultats escomptés d'ici 2001 2002-2003: Information sur la situation des normes du réseau TEM, de manière à permettre une mise en oeuvre efficace de l'AGR.~~

Priorité 2

02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

Exposé succinct: Pour simplifier et harmoniser les prescriptions concernant le transport international par route et la facilitation de ces opérations, le Groupe de travail des transports routiers élaborera et mettra à jour, si besoin est, les instruments internationaux appropriés et étudiera certains aspects du transport international de voyageurs et de marchandises par route, concernant en particulier la facilitation du transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale ainsi que la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de la documentation.

Travail à faire:

- a) Mise en oeuvre ~~et amendements~~ de l'AETR.

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: Adoption d'un ensemble d'amendements à l'AETR en vue de l'inscription dans l'AETR du nouveau tachygraphe numérique.

Priorité 1

- ~~b) g)~~ Examen des questions liées au système de la carte internationale d'assurance automobile (Carte verte).

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: Adhésion accrue au système de la Carte verte.

Priorité 2

- c) h) Promotion de l'harmonisation des mesures fiscales **et autres**, en vue d'~~encourager la rationalisation de leur structure et d'éviter toute pratique discriminatoire~~ qu'il y ait discrimination fiscale dans le transport routier international.

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: Élaboration de propositions concernant l'harmonisation des mesures fiscales **et autres** dans le transport routier international. ~~Examen de la Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers à usage privé en circulation internationale (1956); de la Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de marchandises (1956); de la Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de voyageurs (1956), et décision quant à leur mise à jour.~~

Priorité 2

- i) ~~Promotion de l'harmonisation des restrictions à la circulation routière (par exemple, début de l'interdiction de circuler en fin de semaine, types de véhicules, etc.) par l'examen de mesures et de pratiques nationales.~~

Résultats escomptés d'ici 2001: ~~Étude des mesures et pratiques nationales et examen d'une procédure de suivi fondé sur cette étude.~~

Priorité 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- d) b) Élaboration d'une nouvelle version révisée de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4).

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002: Consensus sur la nouvelle version de la R.E.4 (2000-2001).

Priorité 1

- e) e) Examen des difficultés, des possibilités et des faits nouveaux en matière de facilitation du franchissement des frontières et examen des possibilités de prendre des mesures efficaces, autres que juridiques, concernant le passage des frontières et les aménagements aux frontières dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: ~~Élaboration en~~ Coopération avec le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) **en ce qui concerne certains aspects de la d'une nouvelle annexe 8 proposée à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, tels qu'un certificat international de pesage des véhicules et un certificat de contrôle technique.**

Priorité 1

- d) Révision de la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR) afin qu'elle soit plus largement acceptée par les gouvernements.

Résultats escomptés d'ici ~~2001-2002-2003~~: Décision sur l'approche à adopter pour la révision de la CVR ou identification des obstacles à la réforme.

Priorité 2

- e) Examen de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) en vue de l'incorporation de l'échange de données informatisé (EDI), dans les procédures CMR.

Résultats escomptés d'ici ~~2001-2002-2003~~: Décision concernant l'adoption d'un ~~Elaboration en coordination avec l'UNIDROIT d'un~~ protocole à la CMR introduisant l'EDI.

Priorité 1

- f) Examen d'autres instruments juridiques en vigueur concernant le transport routier (par exemple les conventions relatives au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux), en vue de vérifier s'ils sont toujours applicables.

Résultats escomptés d'ici ~~2001-2002-2003~~: Évaluation des conventions et stratégies ~~relatives au régime fiscal~~ restées inappliquées, pour raviver l'intérêt et stimuler l'adhésion à celles-ci.

Priorité 3
